
Mémoire sur l'avenir du Bois de l'Équerre

Dans le cadre des consultations publiques que le
changement de zonage L-2001-3626



Présenté par la
**Corporation pour la mise en valeur du
Bois de l'Équerre**
19 novembre 2015

Bois de
l'Équerre

Points saillants

La Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre se réjouit de l'engagement de Ville de Laval à conserver 216 ha du secteur du Bois de l'Équerre, soit 97 % du territoire que nous réclamions. Cependant, nous sommes préoccupés par plusieurs aspects. Voici les plus notables :

- Ville de Laval est actuellement propriétaire de 136 des 216 ha à protéger. Afin d'arriver à ses fins, **Ville de Laval doit s'engager à acquérir les 80 hectares manquants.**
- Ville de Laval devra **créer un zonage de conservation et l'appliquer à l'ensemble des 216 ha.**
- Avec l'achalandage accru lié à l'arrivée de plus de 1200 foyers, **un budget dédié à la mise à niveau des infrastructures ainsi qu'aux opérations devra être prévu afin de sécuriser les lieux et de limiter la dégradation du milieu.**
- Nous demandons **une place à la table de réflexion, de conception et de mise en œuvre** concernant l'ensemble du développement à venir afin de pouvoir réagir en amont et non a posteriori.
- Les constructions à venir auront pour effet de diviser les parties est et ouest de la forêt. **Des corridors verts et des écoducs fonctionnels devront être conçus** pour mitiger l'impact sur la circulation des espèces animales.
- Les écosystèmes en friches sont actuellement abondants dans le secteur et abritent un cortège faunique et floristique particulier qui sera grandement raréfié. Nous recommandons **d'annexer des portions de friches adjacentes afin de conserver la biodiversité et de créer un effet de zone tampon qui atténuera l'influence du milieu bâti sur les écosystèmes forestiers.**

Mise en contexte

La Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre a été créée en 1997 par des citoyens préoccupés par l'avenir de ce grand et exceptionnel massif forestier du centre nord de Laval. La **mission** de la Corporation consiste à **protéger et mettre en valeur le Bois de l'Équerre** (BDÉ).

Le BDÉ contribue grandement au bien-être des citoyens et à la santé de tous ceux qui vivent ou travaillent à proximité. Il favorise l'activité physique des adultes et des enfants qui le fréquentent. C'est également un réservoir de biodiversité dans une matrice urbaine qui rend d'innombrables services écologiques au quartier (gestion des eaux de pluies, filtration des polluants, captation du CO₂, etc).

Bien que nous ne soyons propriétaire d'aucun terrain, que nous disposons de peu de moyens et que notre équipe soit essentiellement composée de bénévoles, nous avons au cours des dernières années animé et mis en valeur le site, œuvré à le faire connaître, organisé des activités éducatives et travaillé en partenariat avec plusieurs organisations. Cette approche collaborative et cet ancrage dans le milieu ont fait en sorte que depuis 2014, Ville de Laval nous a confié la gestion d'un peu plus de 130 hectares (ha) de terrains leur appartenant dans le Bois de l'Équerre.

Le développement urbain du secteur du Bois de l'Équerre (BDÉ) nous interpelle donc directement et nous sommes heureux de contribuer à la consultation publique actuellement menée. Nous souhaitons qu'une planification soigneuse qui permette de concilier conservation et mise en valeur soit mise de l'avant.

Vision

Depuis des années, nos efforts témoignent de notre vision de voir le BDÉ devenir un parc-nature d'envergure régionale pour Laval.

Pour réussir un tel projet collectif, nous croyons à la nécessaire concertation avec l'ensemble des intervenants afin d'arrimer conservation et développement urbain harmonieux et équilibré. Ainsi, nous collaborons avec toutes les parties prenantes pour arriver à un équilibre durable et atteindre notre vision d'un parc-nature.

Nous sommes heureux de voir la Ville informer ses citoyens du projet d'ensemble et sommes ravis de voir un fort taux de participation qui témoigne d'un réel sentiment d'appartenance au BDÉ.

La Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre: un partenaire incontournable

De nombreux éléments restent à planifier dans le projet urbain présenté le 2 novembre dernier. L'expertise que nous avons développée au fil des quinze dernières années ainsi que notre connaissance fine du territoire, des utilisateurs et des partenaires du milieu nous positionnent comme un partenaire clé dans la conservation et la mise en valeur des milieux naturels du secteur. Ainsi, nous demandons une place à la table de réflexion, de conception et de mise en œuvre concernant l'ensemble du développement à venir afin de pouvoir réagir en amont et non *a posteriori*.

Conservation

La partie non-construite du secteur du BDÉ identifié par Ville de Laval représente 383 ha. La Corporation reconnaît l'équilibre qu'une ville doit atteindre entre développement et conservation. Dès 2012, en nous basant sur des données scientifiques (biologie, écologie du paysage), la Corporation a déposé, le *Plaidoyer pour la conservation de l'intégralité du Bois de l'Équerre*. Nous y défendons l'importance de préserver minimalement les 224 ha de milieux naturels de grande valeur écologique qu'on trouve dans le secteur. Ce périmètre, plus grand que le Parc du Mont-Royal, représente plus de la moitié des terrains non-développés et comprend les peuplements forestiers d'importance, les milieux humides, les bandes riveraines de ruisseaux, les secteurs où on retrouve une abondance d'espèces à statut précaire et des zones tampons permettant de protéger ces écosystèmes. Ainsi, nous applaudissons la municipalité d'aller de l'avant et de s'engager à conserver 216 de ces 224 ha, soit 96 % du territoire d'intérêt.

Toutefois, nous sommes préoccupés par plusieurs aspects, désirons formuler des recommandations et souhaitons obtenir des éclaircissements sur plusieurs points :

Acquisitions

- Ville de Laval est actuellement propriétaire de 136 des 216 ha à protéger. Afin d'arriver à ses fins, Ville de Laval doit s'engager à acquérir les 80 hectares manquants;
- Une portion de territoire défendu par la Corporation ne se retrouve pas dans le projet de parc-nature de Ville de Laval. Elle est située dans le quartier industriel (cadran sud-est), et on y trouve plusieurs espèces à statut précaire dont, notamment, un peuplement d'érables noirs. La zone à développer se retrouve enclavée par des milieux naturels. Nous sommes grandement préoccupés par l'effet de lisière qui affectera les peuplements avoisinants et qui entraînera une perte d'intégrité de ces milieux;
- Le périmètre proposé dans notre Plaidoyer de 2012 indique la superficie minimale de territoire à conserver. Ce périmètre inclut peu de friches puisque ces milieux émergent relativement vite dès que des milieux ouverts sont laissés à l'abandon. Le projet urbain propose de développer, à terme, la totalité du secteur qui ne fera pas l'objet d'un statut de conservation. Si on ne prévoit pas la rétention d'espaces ouverts non aménagés, le cortège faunique et floristique associé (ex. fleurs des champs, pollinisateurs, oiseaux de proie, etc.) sera perdu, tout comme les traces du patrimoine agricole du secteur. Nous recommandons donc à la Ville d'annexer des portions de friches adjacentes au noyau de conservation, particulièrement dans la section nord, afin de conserver la biodiversité associée à ces milieux. En plus d'ajouter à la diversité d'écosystèmes du Bois de l'Équerre,

ces friches agiraient comme zone tampon et atténueraient l'influence du milieu bâti sur les écosystèmes forestiers;

- Une grande proportion des nouveaux résidents ne posséderont pas de terrain et vu la densification, la taille des terrains résidentiels sera restreinte. Une portion des anciens espaces agricoles pourraient se prêter au maraîchage de proximité et à la création de jardins communautaires, à l'extérieur du périmètre de conservation.

Zonage

- Nous voulons obtenir l'engagement formel que Ville de Laval créera sous peu un zonage de conservation, inexistant à ce jour, et que les 216 ha de parc-nature projetés dans ce projet en seront dotés à brève échéance;
- D'ici là, nous voulons aussi l'engagement que les terrains actuellement dans l'affectation industrielle, à l'est du rang de l'Équerre, mais présentés le 2 novembre comme faisant partie du futur parc-nature, obtiendront dès l'adoption du schéma d'aménagement le zonage public (PA) (Ref. URB-2008-1151_EXTRAIT_Bois_de_l'Équerre_V2_2F_11x17);
- Le zonage PA que souhaite attribuer la ville aux 216 ha à protéger permet la construction de bâtiments à vocation communautaire (écoles, églises, centre communautaires, aires de jeux, CHSLD, etc.). Nous voulons obtenir l'engagement qu'aucun terrain en zone PA parmi les 216 ha dédiés à la conservation dans ce projet ne seront utilisés pour des constructions autres que celles prévues pour l'accueil de visiteurs au BDÉ.

Impact du milieu bâti sur le milieu naturel

- Nous recommandons que les infrastructures de récréation qui seront mises en place prennent en compte les impératifs de conservation propres à un parc-nature (p.ex. éviter l'installation d'une piste multifonctionnelle dans l'ÉFE tel que proposé actuellement);
- Nous recommandons qu'une zone tampon entre les résidences et l'écosystème forestier exceptionnel (ÉFE) situé derrière l'école des Cardinaux soit prévue pour protéger ce milieu naturel;
- Nous recommandons qu'un plan de surveillance à long terme du système de gestion des eaux de surface (écoulement des eaux, fonte de la neige) soit mis en place avec des évaluations régulières de la situation pour éviter le débordement d'eaux non traitées et le déversement de métaux lourds, hydrocarbures, sels de déglacage vers les milieux naturels du BDÉ (ruisseaux, milieux humides);
- Pour éviter l'envahissement des milieux naturels par des espèces exotiques envahissantes, nous recommandons l'utilisation d'espèces indigènes dans les zones construites;
- Nous recommandons que les systèmes d'éclairage extérieur soient choisis afin de limiter la pollution lumineuse.

Connectivité

- Pour permettre la circulation des espèces animales de part et d'autre du rang de l'Équerre, nous recommandons la planification d'un corridor vert d'au moins 50 à 100 m de large;

- Compte tenu de la largeur prévue du boulevard des Oiseaux, notamment à la hauteur du pipeline, nous recommandons l'installation d'écoducs pour reptiles et amphibiens sous les rues lors de la construction de nouveaux tronçons.

Mise en valeur

Le BDÉ est un endroit largement utilisé par les citoyens qui viennent y exercer des activités de plein-air (randonnée, raquette, géocaching, observation de la nature...). Le BDÉ reçoit plus de 30 000 visites par année et ce nombre ne cesse de croître. Avec plus de 1 200 foyers qui viendront s'installer dans le secteur, l'achalandage augmentera immédiatement, entraînant une pression accrue sur le milieu et les infrastructures actuelles déjà minimales.

Infrastructures d'accueil

- En vue de satisfaire la fréquentation plus importante que vivra le BDÉ d'ici quelques années et afin de pouvoir recevoir des groupes d'enfants ou d'adultes adéquatement, nous demandons à Ville de Laval de doter le parc-nature du BDÉ, d'infrastructures d'accueil comparables à celles de parcs-nature d'envergure régionale (chalet d'accueil, stationnement agrandi doté de structures perméables, sanitaires, supports à vélo.). À titre d'exemple, mentionnons que le parc-nature du Bois de Liesse, à Montréal, accueille chaque année 60 000 personnes, ce qui est envisageable pour le BDÉ une fois le projet urbain arrivé à terme;
- Actuellement, les sentiers du BDÉ sont en terre battue. Ville de Laval et ses partenaires devront également investir dans la création d'un réseau pédestre et cyclable robuste pour permettre l'accès au site et la circulation dans le BDÉ, et, incidemment, limiter la dégradation du milieu;
- Le budget dédié à la patrouille par notre équipe de préposés devra être révisé à la hausse afin d'assurer la sécurité du public et l'intégrité des milieux naturels.

Accessibilité

- Les travaux s'étaleront sur de nombreuses années. Nous voudrions obtenir l'engagement que l'accès au BDÉ pendant toute la durée des travaux sera une priorité;
- Nous voulons l'engagement que l'offre de services au BDÉ sera au moins équivalente au 10 km de sentiers actuellement offerts;
- Nous voulons l'engagement que le sentier de la Tortue actuellement situé sur des propriétés privées ne soit pas réservé exclusivement aux résidents du secteur qui sera construit, mais devienne bien un sentier public;
- Afin d'éviter l'empiètement des terrains résidentiels et favoriser la canalisation de la circulation vers des accès précis, nous recommandons que les milieux soient clôturés aux dos des terrains résidentiels;
- Le réseau cyclable reliant les quartiers limitrophes du BDÉ devra être développé de manière à ce qu'il n'y ait pas d'incitatif à traverser le BDÉ illégalement;
- Nous voulons l'assurance qu'un système de transport collectif permettra aux citoyens de rejoindre aisément le BDÉ;
- Nous recommandons de prévoir des bandes riveraines de ruisseaux de 25 m de part et d'autre (et non le 10 m réglementaire). En plus d'être de fabuleux corridors écologiques

permettant la circulation de la faune, des bandes plus larges permettent l'aménagement de sentiers pédestres ou cyclables;

- Afin d'offrir le meilleur accès possible, nous recommandons la planification d'accès sud (quartier industriel) et nord (gare de Ste-Rose).

Paysage

- Nous applaudissons le fait que le projet soit soumis à un plan relatif à l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA). Nous voulons obtenir les détails quant aux exigences en matière environnementale qui y seront prévues;
- Un des attraits du BDE réside dans le fait que dès qu'on pénètre dans les sentiers, on ressent l'impression d'être très loin du milieu urbain, en pleine forêt. Nous sommes préoccupés par l'impact visuel et esthétique des tours d'habitations d'un maximum de dix étages qui seraient adossées au bois et de leur impact sur cette expérience-client. Des tours dépassant peu la hauteur des arbres permettraient probablement de réduire cet impact;
- Plusieurs visiteurs mentionnent le bien-être que leur procure le Bois de l'Équerre, même quand ils n'ont pas le temps de s'y arrêter. Le seul fait de le voir et de vivre un transit « vert » représente pour eux une bouffée d'air dans leur journée. Nous sommes grandement préoccupés par la perte de contacts visuels avec les milieux naturels que créeront les constructions de part et d'autre du futur boul. des Oiseaux. Nous recommandons d'augmenter le nombre de percées visuelles vers le bois pour continuer de se sentir au cœur d'un important milieu boisé;
- Afin de préserver l'expérience des marcheurs d'être en forêt et pour maintenir une unité paysagère dans le secteur, nous recommandons également d'éviter l'érection de hautes structures d'acier, telles les tours de communications de réseau cellulaire, souvent posées sur les édifices les plus élevés d'un quartier. Dans le même ordre d'idées, nous recommandons de mener une réflexion quant au type d'affichage permis pour les commerces avoisinants.

Une vision partagée

Ville de Laval a récemment présenté sa nouvelle vision stratégique – *Urbaine de nature* – où la conservation des milieux naturels occupe une position de choix. L'engagement de doter d'un zonage PA les territoires à conserver représente une première mise en œuvre tangible. Nous espérons ardemment que cette initiative se poursuivra avec un zonage de conservation et se répètera pour les bois et milieux naturels afin d'atteindre 17 % de territoire protégé à Laval, tel que réclamé par la Corporation pour la mise en valeur du BDÉ et l'ensemble des organismes œuvrant en environnement à Laval.

Les membres du Conseil d'administration et l'équipe des employés de la Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre.